

INFORMATION : COLLECTE DES DÉCHETS

RÉCLAMATIONS

Pour toutes réclamations concernant la collecte des Ordures Ménagères, du tri sélectif et de la Redevance Ordures Ménagères (REOM), les usagers doivent contacter directement le service au **02 96 66 40 10** ou par mail **servicedechets@loudeac-communaute.bzh**. Ils peuvent également effectuer leurs demandes sur le **WEB USAGER** :

loudeac-communaute.webusager.fr
avec leurs identifiants inscrits sur la facture.

ACCUEIL DU PUBLIC

Accueil du Public : les lundis, mercredis et vendredis matin de 9 h à 12 h

LA REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES

Le paiement de la REOM se fait par prélèvement semestriel depuis le 01/01/2021. Aussi, les prélèvements mis en place avant le 01/01/2021 ne sont pas reconduits en raison du changement de fréquence (semestrielle).

Chaque usager doit donc effectuer une nouvelle demande de prélèvement.

Pour cela :

- Internet : Webusager : **https://loudeac-communaute.webusager.fr** (identifiants inscrits sur la facture 2021)
- Par courrier à : service déchets 4/6 boulevard de la gare 22600 LOUDÉAC
- Par mail : **servicedechets@loudeac-communaute.bzh**
(Une autorisation de prélèvement sera à compléter et à retourner accompagnée d'un RIB)

LA COLLECTE

- Sortis des conteneurs la veille de la collecte car cette dernière est effectuée entre 4 h et 23 h
- Les sacs noirs vont **exclusivement** dans les conteneurs marrons et sont interdits dans les conteneurs du tri sélectif
- Le tri sélectif (carton, bouteilles plastique...) doit être mis **en vrac** dans le conteneur jaune
- Le verre est à déposer dans les colonnes en verres prévues à cet effet
- Pour éviter les conteneurs débordants et les sacs au pied des conteneurs, merci de contacter le service déchets pour un ajustement du volume de votre conteneur
- Merci de veiller au bon positionnement du conteneur : ouverture du conteneur **côté rue face à la route et présentation sur le circuit de collecte.**

Pour toutes questions ou problèmes rencontrés :

Service déchets : 02 96 66 40 10

Retrouver toutes les infos sur :
www.bretagnecentre.bzh

LES BONNES PRATIQUES DU TRI

POUR :

- éviter les erreurs de tri ;
- la prise en compte de votre conteneur à chaque passage ;
- travailler ensemble pour un meilleur tri.

EN VRAC



LE TRI SÉLECTIF

- emballages plastiques
- emballages cartonnés et papiers
- emballages métalliques
- sac, films et tube en plastique souple

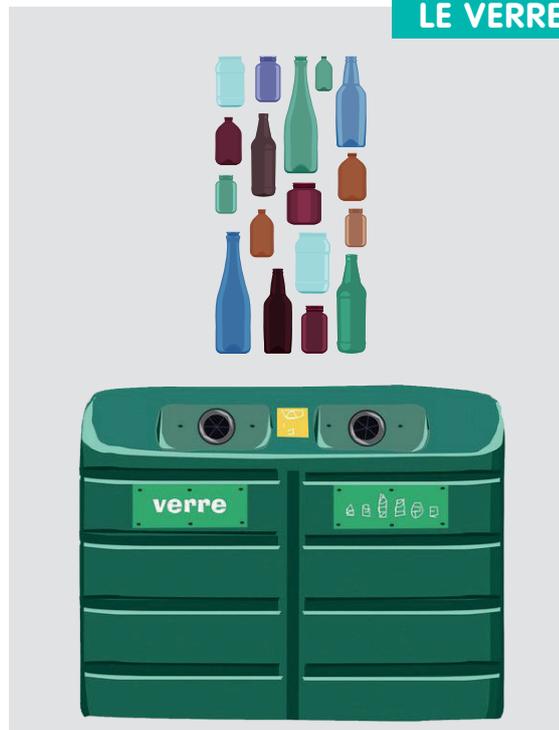
EN SAC



LES ORDURES MÉNAGÈRES

- emballage non recyclable
- restes alimentaires
- articles d'hygiène (couches, papier toilette, essuie-tout, mouchoirs...)
- les masques...

LE VERRE



ATTENTION

Les sacs noirs déposés dans les conteneurs du tri sélectif (couvercle jaune) ne sont pas collectés

REFUS DE COLLECTE



Conteneur débordant ? Sacs hors du conteneur ?

Prenez contact avec le service déchets pour adapter le volume de votre conteneur !

POSITIONNEMENT DU CONTENEUR

